



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

# Stratégie Nationale de Gestion des Risques Naturels au Maroc

**Plan d'action prioritaire**

**2021 – 2023**

**Liste d'Acronymes :**

Acronyme	Signification
<b>ABH</b>	Agence du Bassin Hydraulique
<b>ANCFCC</b>	Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
<b>ANRT</b>	Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications
<b>AU</b>	Agence Urbaine
<b>BET</b>	Bureau d'Etude Technique
<b>CAU</b>	Carte d'Aptitude à l'Urbanisme
<b>CGEM</b>	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
<b>CNCSM</b>	Centre National de Coordination du Sauvetage Maritime
<b>CNESC</b>	Commission Nationale pour l'Education, les Sciences et la Culture
<b>CNRST</b>	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
<b>CNPR</b>	Centre National de Prévision des Risques
<b>CPR</b>	Conservation Régionale du Patrimoine
<b>DGCT</b>	Direction Générale des Collectivités Territoriales
<b>DGM</b>	Direction Générale de la Météorologie
<b>DGPC</b>	Direction Générale de la Protection Civile
<b>DGRTT</b>	Direction Générale des Routes et du Transport Terrestre
<b>DRPE</b>	Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau
<b>DRPL</b>	Direction des Réseaux Publics Locaux
<b>DPC</b>	Direction du Patrimoine Culturel
<b>ENA</b>	Ecole Nationale d'Agriculture
<b>ENFI</b>	Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs
<b>FSEC</b>	Fonds de Solidarité Contre les Evénements Catastrophiques
<b>FAR</b>	Forces Armées Royales
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>IAV</b>	Institut Agronomique et Vétérinaire
<b>ICOMOS</b>	Conseil International des Monuments et Sites
<b>IMANOR</b>	Institut Marocain de Normalisation
<b>INAU</b>	Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>ING</b>	Institut National de Géophysique
<b>INH</b>	Institut National d'Hygiène
<b>INSAP</b>	Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine
<b>IRES</b>	Institut Royal des Etudes Stratégiques

<b>IPM</b>	Institut Pasteur Maroc
<b>ISESCO</b>	Organisation du Monde Islamique pour l'Education, la Science et la Culture
<b>JICA</b>	Agence Japonaise de Coopération Internationale
<b>MATUHPV</b>	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville
<b>METLE</b>	Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Economique
<b>OCP</b>	Office Chérifien des Phosphates
<b>ONCF</b>	Office National des Chemins de Fer
<b>ONDA</b>	Office National des Aéroports
<b>ONEE</b>	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
<b>ONRN</b>	Observatoire National des Risques Naturels
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>UNISDR</b>	Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes
<b>UM5R</b>	Université Mohammed V de Rabat
<b>4C</b>	Centre de Compétences Changement Climatique

## Introduction

Dans le cadre du progrès notable que connaît notre pays en matière de gestion des catastrophes naturelles, le Maroc ne cesse de déployer davantage des efforts dans le but de se doter d'une Stratégie de Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles. A cet effet, une Stratégie Nationale de Gestion des Risques 2021-2031 accompagnée d'un plan d'action 2021-2026 ont été élaborés. Ce dernier, reposant sur cinq principaux axes, comptant 18 programmes déclinés en 57 projets traduits en 165 actions en total.

La réussite d'une stratégie repose inéluctablement sur la mise en œuvre d'un plan d'action pertinent. Dans ce sens, plusieurs considérations ont été prises dans la mise en œuvre de ladite stratégie et de son plan d'action, notamment l'adoption d'un processus participatif et d'un système organisationnel efficaces dans la phase de mise en œuvre, ainsi que la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation en adoptant des indicateurs appropriés, sans oublier l'implication effective des acteurs concernés.

Le présent document appelé « **Plan d'action prioritaire** » constitue une étape cruciale dans la mise en œuvre de cette stratégie. En effet, ce plan fait ressortir les différentes actions dont la réalisation est jugée nécessaire dans un délai qui ne dépasse pas trois années (2021-2023), non seulement pour atteindre les objectifs que visent la stratégie en question, mais aussi pour pallier aux différentes faiblesses et défaillances révélées en matière de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles sur le plan national.

Le plan présentera pour chaque objectif fixé, les projets programmés. Chaque projet sera identifié par rapport à son emplacement dans le cycle de gestion des risques.

### 1- Objectifs du Plan d'action prioritaire

Le présent plan d'action prioritaire, faisant partie de la stratégie Nationale de Gestion des Risques Naturels, permet d'agir en urgence sur toutes les étapes du cycle de gestion des risques en visant l'atteinte des cinq principaux objectifs de la stratégie elle-même, tout en reposant sur les mêmes piliers de cette dernière. En effet, ce plan ambitionne de réaliser les objectifs cités en dessous sur une échéance de trois ans (2021-2023) :

- Le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels ;
- L'amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques naturels ;
- La prévention des risques naturels et le renforcement de la résilience ;
- La préparation à un relèvement rapide et à une reconstruction efficace ;
- La promotion de la recherche scientifique, de la coopération internationale et le renforcement des capacités.

Le schéma présenté ci-après, illustre la répartition des objectifs précités sur les différentes phases relatives au cycle de gestion des risques naturels.

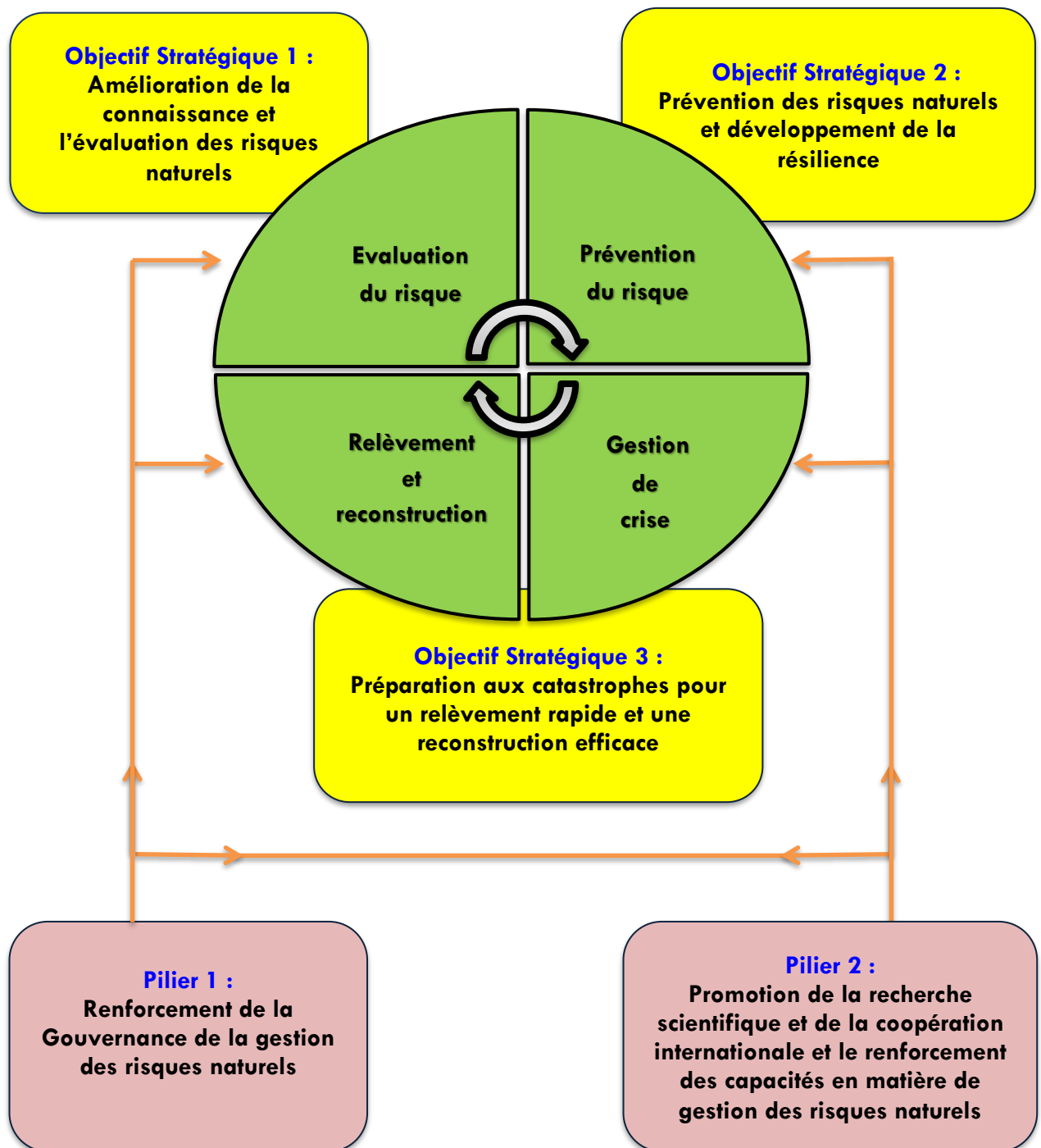


Figure 1: Cycle de gestion des risques naturels et objectifs du plan d'action

## 2- Elaboration et mise en œuvre du plan d'action prioritaire

### a- Méthodologie

L'élaboration du « plan d'action prioritaire » doit passer à travers la bonne compréhension du processus qui a permis de fixer les objectifs stratégiques à partir de la mission et de la vision objets de la stratégie. A cet effet, il est aussi nécessaire de maîtriser le processus de traduction

des objectifs en programmes dans un premier niveau, puis en projets dans un deuxième niveau, et enfin, en actions réparties sur une échéance de cinq années. Dans ce sens, la démarche consiste à distinguer les programmes, les projets et les actions « *prioritaires* » de l'ensemble des éléments prévues dans le plan d'action 2021-2026 de la stratégie nationale tout en gardant la même vision stratégique.

De ce fait, cette démarche permettra de piloter, de contrôler et de maîtriser la mise en œuvre de la stratégie nationale suivant un planning déterminé, en particulier, les actions jugées prioritaires. Présentant plusieurs bienfaits, le processus aboutira en principe à :

- Tracer le chemin critique menant vers les objectifs prédéfinis à atteindre ;
- Lister les tâches à accomplir dans la durée fixée tout en ayant une vision globale et exhaustive sur la charge à venir ;
- Définir le rôle, les champs d'intervention et la responsabilité de chaque acteur concerné ;
- Optimiser les moyens humains et financiers, et rationaliser leur affectation en fonction des résultats escomptés ;
- Maîtriser le temps de mise en œuvre grâce à une planification rigoureuse, et d'anticiper les effets de retards éventuels ;
- Situer à tout moment l'avancée des réalisations par rapport aux objectifs initiaux ;
- Assurer une meilleure coordination lorsque des dépendances existent entre actions, ainsi qu'entre acteurs...etc

### **b- Choix des actions prioritaires**

Afin d'identifier pertinemment les projets et les actions prioritaires, le processus de distinction est fondé sur les éléments suivants :

- Le repérage des actions à caractère urgent dont la réalisation doit être entamée dans l'immédiat ;
- L'identification des actions importantes dont les résultats rejoignent de manière concrète et directe les principaux objectifs précités ;
- Le repérage des actions sine qua non à réaliser en amont des actions urgentes ou importantes dans l'objectif d'assurer un enchaînement chronologique optimal ;
- La prise en compte de l'effet de redondance des actions dans une optique d'optimisation du temps, des ressources et des moyens.

### c- Mise en œuvre du plan d'action prioritaire

L'exécution du Plan d'action prioritaire se basera sur des fiches-projets détaillées qui définiront pour chaque action, le temps imparti et le coût de chaque action, ainsi que le rôle, les champs d'intervention et la responsabilité de chaque acteur concerné.

Un suivi et une évaluation continue permettront une amélioration continue de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques Naturels. Toutefois, il convient de mentionner que l'efficacité de mise en œuvre de ce plan et le respect des échéanciers y indiqués restent tributaires aux ressources financières, et aux moyens humains et logistiques disponibles, ainsi qu'au niveau d'engagement des institutions et des partenaires y impliqués.

**A signaler que, les départements concernés devront assurer, dans le cadre de leurs programmes budgétaires tri-annuels, le financement des actions les concernant qui sont prévues dans ce plan d'action.**

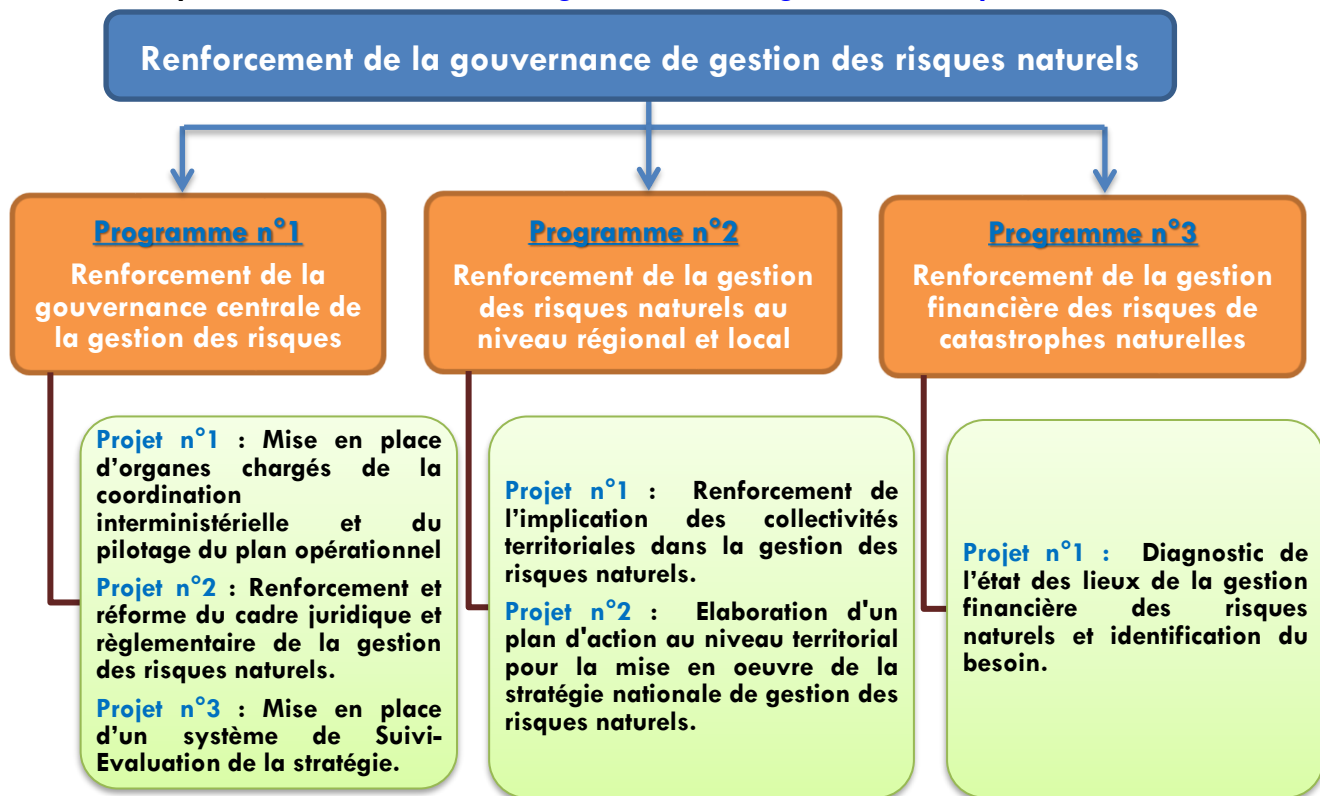


Figure 2 : Schéma conceptuel pour la mise en œuvre du plan

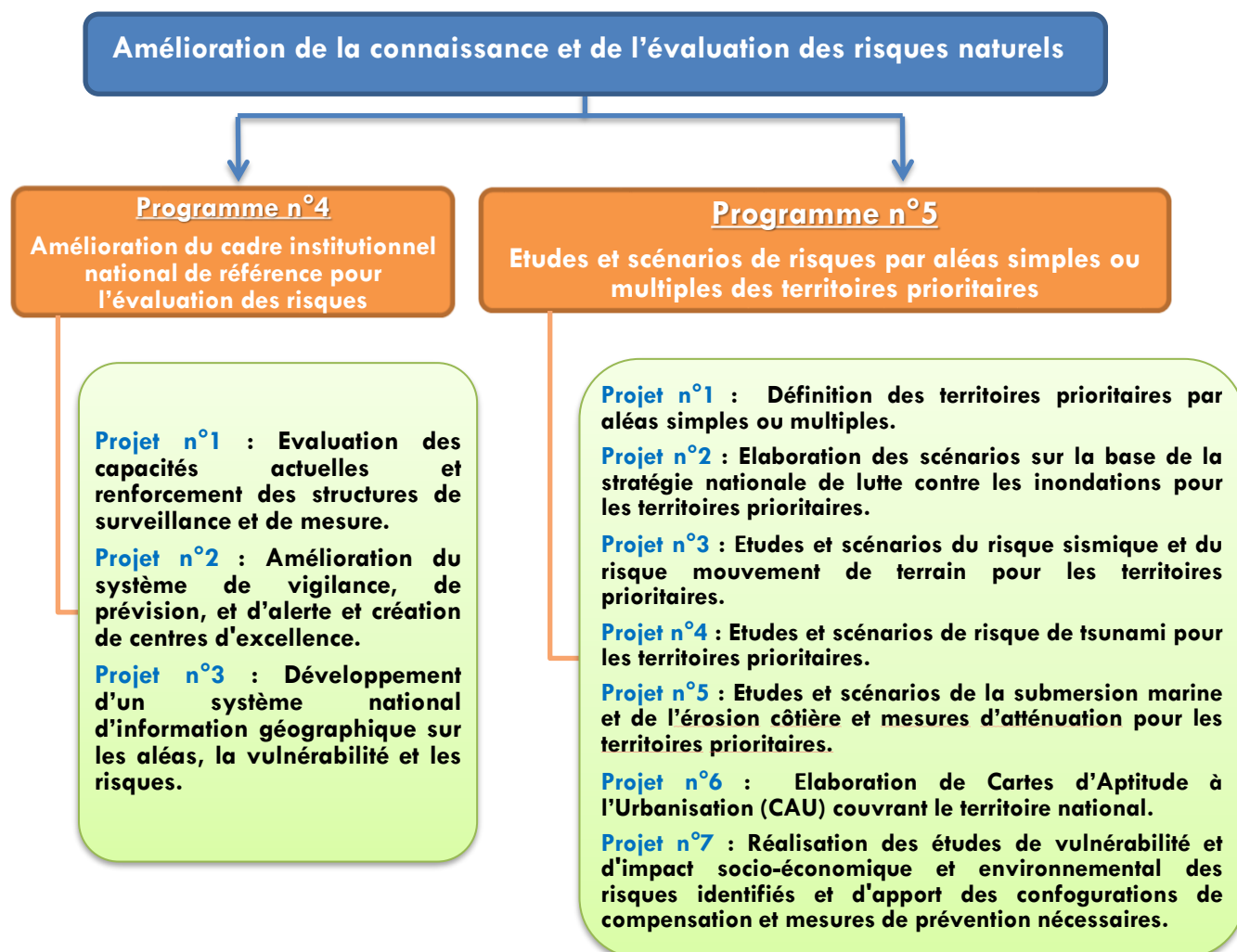
### 3- Présentation générale du plan d'action prioritaire

Cette présentation mettra en évidence le chemin critique du plan prioritaire qui s'articule autour des cinq objectifs stratégiques rappelés dans le titre 2 du présent document. Ces objectifs sont décomposés en programmes, qui sont déclinés en projets, qui sont à leur tour traduits en actions.

**a- Objectif 1 : Renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels**

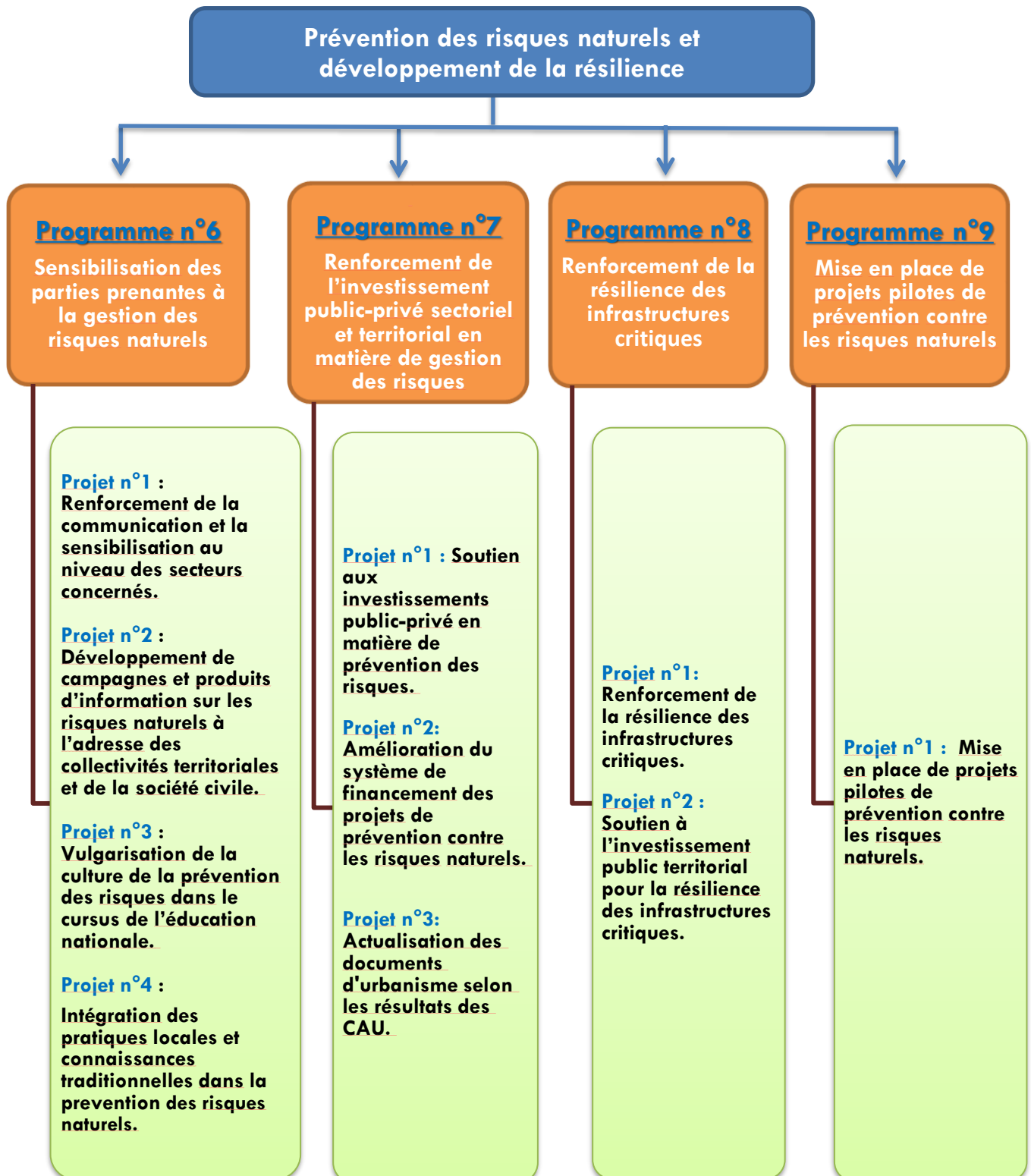


**b- Objectif 2 : Amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques naturel**

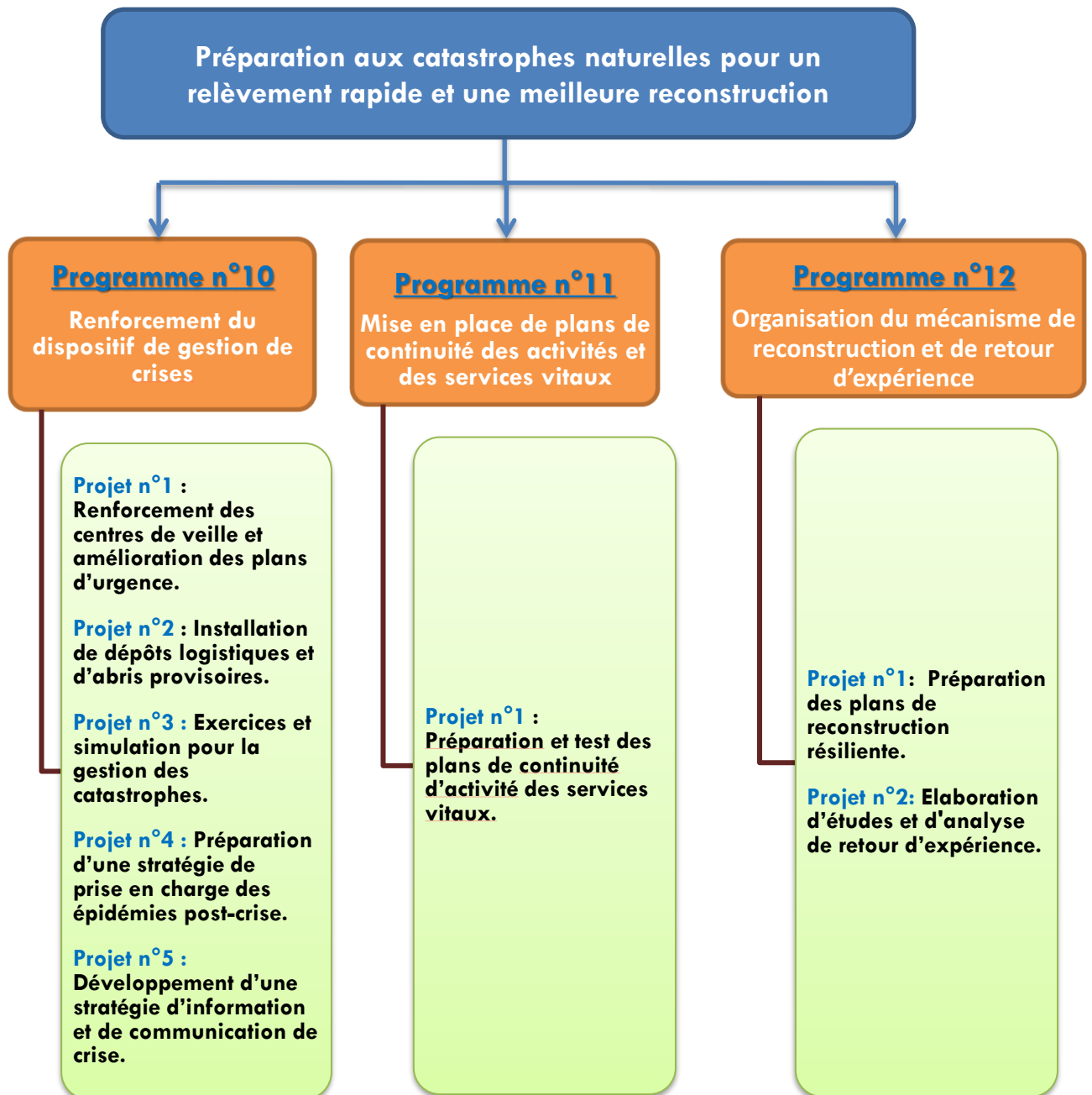




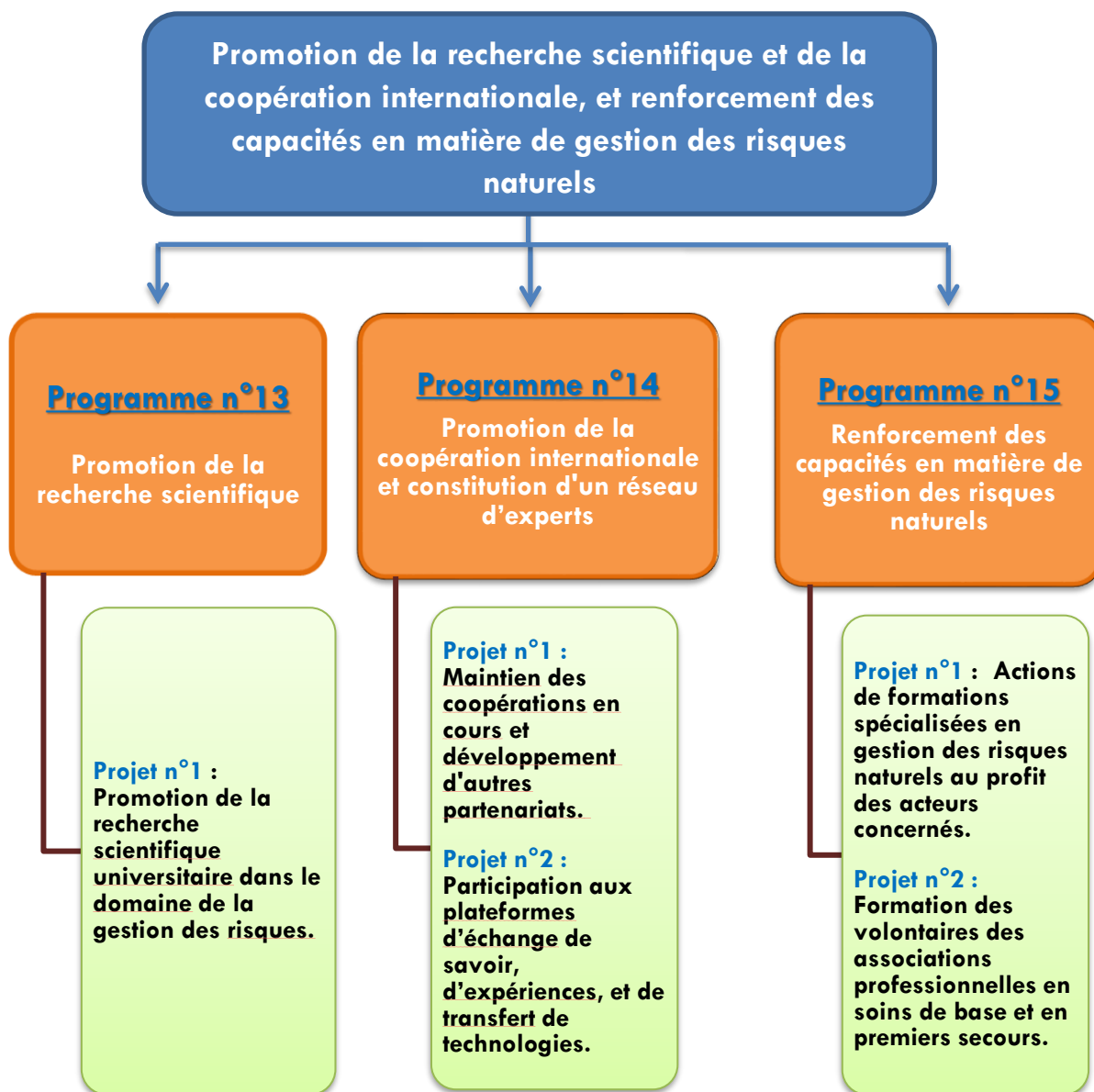
c- **Objectif 3 : Prévention des risques naturels et renforcement de la résilience**



d- **Objectif 4 : Préparation aux catastrophes naturelles pour un relèvement rapide et une meilleure reconstruction**



- e- **Objectif 5** : **Promotion de la recherche scientifique et de la coopération internationale, et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels**



#### 4- Tableau récapitulatif

Il ressort de l'application de la démarche citée dans le titre 2, l'identification de 15 programmes, 40 projets et 81 actions prioritaires, respectivement, sur 18 programmes, 57 projets et 165 actions prévues dans le plan opérationnel (2021-2026) de mise en œuvre de ladite stratégie.

	Plan d'action de la Stratégie			Plan d'action prioritaire		
	Programmes	Projets	Actions	Programmes	Projets	Actions
Le renforcement de la gouvernance de gestion des risques naturels	3	9	28	3	6	16
L'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques naturels	2	11	28	2	10	20
La prévention des risques naturels et le développement de la résilience	7	18	52	4	11	21
La préparation aux catastrophes pour un relèvement rapide et une reconstruction efficace	3	11	27	3	8	13
La promotion de la recherche scientifique et de la coopération internationale et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels	3	8	30	3	5	11
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>57</b>	<b>165</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>81</b>

Tableau 1 : Tableau comparatif entre le plan d'action opérationnel 2021-2026 et le plan d'action prioritaire 2021-2023

### 5- Plan d'action décliné en programmes, projets, et actions prioritaires

Les tableaux ci-dessous, présentent en détails les projets et les actions prioritaires retenues. Ces actions sont regroupées par projets, à leur tour, par programmes, affecté chacun à l'axe stratégique correspondant.

### 6- Périmètre de mise en œuvre du plan d'action prioritaire :

Il se sera contenté dans un premier temps de traiter, dans ce plan d'action uniquement les risques naturels majeurs récurrents dans le Royaume et qui ont un impact direct sur la vie des populations, à savoir les inondations, les séismes, les mouvements de terrain et le tsunami. Toutefois, ledit plan reste agile et ouvert pour inclure d'autres risques dans le futur, en fonction des besoins, de la conjoncture, ainsi que les circonstances y afférents. La révision dudit plan prioritaire sera faite périodiquement et en cas de besoin.

Axe 1		Renforcement de la gouvernance de la gestion des risques naturels			
Actions	Responsable principal	Partenaires	Date prévue de commencement	Date prévue d'achèvement	Budget
<b>Programme n°1 : Renforcement de la gouvernance centrale de la gestion des risques</b>					
<b>Projet n°1 : Mise en place d'organes chargés de la coordination interministérielle et du pilotage du plan opérationnel</b>					
<b>Act 1</b> : Mise en place d'une Commission Interministérielle	Ministère de l'Intérieur	Toutes les parties concernées par la gestion des risques (institutions, établissements, départements, société civile,...)	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Mise en place d'une Direction de Gestion des Risques.			A partir de 2021		
<b>Act 3</b> : Suivi et évaluation de mise en œuvre des recommandations du Cadre d'Action de Sendai.			Durant la période de mise en œuvre		
<b>Act 4</b> : Désignation des entités « Points focaux » au sein des départements et institutions centraux.			2021	2021	
<b>Projet n°3 : Renforcement et réforme du cadre juridique et réglementaire de la gestion des risques naturels</b>					
<b>Act 1</b> : Evaluation du cadre juridique régulant la gouvernance des risques naturels.	- Ministère de l'Intérieur - Ministère de l'Economie et des Finances	Toutes les parties concernées par la gestion des risques (institutions, établissements, départements, société civile,...)	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Mise en place d'un plan d'action pour procéder aux réformes juridiques nécessaires.					
<b>Projet n°4 : Mise en place d'un système de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie</b>					
<b>Act 1</b> : Définition et validation des indicateurs de suivi.	Ministère de l'Intérieur	Toutes les parties concernées par la gestion des risques (institutions, établissements, départements, société civile,...)	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Elaboration et mise en place d'un référentiel.					
<b>Act 3</b> : Mise en place d'une plateforme numérique partagée de suivi-évaluation de la stratégie et de ses indicateurs.					

Programme n°2 : Renforcement de la gestion des risques au niveau régional et local					
Projet n°5 : Renforcement de l'implication des collectivités territoriales dans la gestion des risques naturels					
Act 1 : Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs locaux.	Ministère de l'Intérieur	Collectivités Territoriales DGCT MATUHPV METLE Ministère en charge de l'Industrie et du commerce, ABHs AUs DRPL (Lydec, Redal...) FAR CPR UM5R (Act1 et Act2)	Durant la période de mise en œuvre		
Act 2 : Formation des acteurs concernés au niveau préfectoral/ provincial.			2021	2023	
Act 3 : Mise en place de comités régionaux de gestion des risques naturels.			2021	2023	
Act 4 : Mise en place de comités préfectoraux/provinciaux de gestion des risques naturels.	Ministère de l'Intérieur		2021	2021	
Act 5 : Désignation des entités « points focaux » au sein des services déconcentrés.	Ministère de l'Intérieur		2021	2023	
Projet n°7 : Elaboration d'un plan d'action au niveau territorial pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques naturels					
Act 1 : Elaboration d'un plan d'action au niveau territorial pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des risques naturels, avec l'appui des départements concernés.	Ministère de l'Intérieur	Collectivités territoriales avec l'appui de toutes les parties concernées par la gestion des risques	2021	2023	
Programme n°3 : Renforcement de la gestion financière des risques de catastrophes naturelles					
Projet n°8 : Diagnostic de l'état des lieux de la gestion financière des risques naturels et identification du besoin					
Act 1 : Diagnostic de la gestion financière des risques naturels et élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration de cette gestion.	-Ministère de l'Intérieur -Ministère de l'Economie et des Finances	-Départements et institutions concernés -Monde scientifique -Collectivité territoriales -Secteur privé/assurances -Coopération internationale -Experts nationaux et internationaux -FSEC	2021	2023	

Axe II		Amélioration de la connaissance et de l'évaluation des risques naturels			
Actions	Responsable principal	Partenaires	Date de commencement	Date d'achèvement	Budget
<b>Programme n°4 : Amélioration du cadre institutionnel national de référence pour l'évaluation des risques</b>					
<b>Projet n°1 : Evaluation des capacités actuelles et renforcement des structures de surveillance et de mesure</b>					
<b>Act 1</b> : Evaluation des capacités actuelles en matière de connaissance et d'évaluation des risques.	-UM5R -ABHs -ING -DGM -CRTS	-Ministère de l'Intérieur -Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. -Experts nationaux et internationaux -Les universités	2021	2022	
<b>Act 2</b> : Renforcement des capacités actuelles et des structures de surveillance et de mesure.			2022	2023	
<b>Projet n°2 : Amélioration du système de vigilance, de prévision, et d'alerte et création de centres d'excellence</b>					
<b>Act 1</b> : Création d'un Centre National de Prévision des Risques (CNPR).	Ministère de l'Intérieur	-METLE -ABHs -DGM -ING -CRTS -CNCISM	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Création du Centre de Prévision des Crues (CPC).	-METLE -DRPE	-Ministère de l'intérieur -ABHs -DGM	2021	2022	
<b>Act 3</b> : Renforcement des capacités du Centre National des Prévisions et des Directions Régionales de la Météorologie.	DGM	-Ministère de l'intérieur -METLE	2021	2023	

<p><b>Act 4</b> : Création d'un Observatoire National des Risques Naturels (ONRN).</p>	<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>-MATUHPV -ABHs -DGM -ING -CRTS</p>	<p>2021</p>	<p>2023</p>	
<p><b>Projet n°3 : Développement d'un système national d'information géographique sur les aléas, la vulnérabilité et les risques</b></p>					
<p><b>Act 1</b> : Développement et mise en place d'un système d'information sur les aléas, la vulnérabilité et le risque doté d'une capacité de diffusion large et rapide.</p>	<p>Ministère de l'Intérieur</p>	<p>-MATUHPV -Ministère d'Agriculture -Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique</p>	<p>2021</p>	<p>2023</p>	
<p><b>Act2</b> : Standardisation du modèle de recueil des données entre les producteurs d'information.</p>		<p>-METLE -CRTS -ING -ANCFCC -ABHs -DGM -Communauté scientifique -FSEC -CNCSM</p>	<p>2021</p>	<p>2023</p>	
<p><b>Programme n°5 : Etudes et scénarios des risques par aléas simples ou multiples des territoires prioritaires</b></p>					
<p><b>Projet n°4 : Définition des territoires prioritaires par aléas simples ou multiples</b></p>					
<p><b>Act 1</b> : Définition et identification des territoires prioritaires par aléas simples ou multiples validés par la commission interministérielle en tenant compte des indicateurs de classement des aléas et en mettant en évidence les secteurs les plus vulnérables.</p>	<p>-Ministère de l'intérieur -MATUHPV -METLE</p>	<p>-Départements et institutions concernés -Collectivités territoriales -DGM -ING -CRTS -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique -FSEC</p>	<p>2021</p>	<p>2023</p>	



<b>Projet n°5 : Elaboration des scénarios sur la base de la stratégie nationale de lutte contre les inondations pour les territoires prioritaires</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration de la cartographie du risque Inondation.	-METLE -ABHs -DRPE	-DGM -CRTS -Experts nationaux et internationaux -Ministère de l'Intérieur -FSEC -CNCSM, UM5R, IMANOR, INSAP, DPC	2021	2023	
<b>Projet n°6 : Etudes et scénarios du risque sismique et du risque mouvement de terrain pour les territoires prioritaires</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration de la cartographie du risque sismique.	-ING -UM5R -CRTS	-Ministère de l'Intérieur -Départements et institutions concernés -MATUHPV -DGM -ANCFCC -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique -FSEC	2021	2022	
<b>Act 2</b> : Elaboration de la cartographie du risque mouvement de terrain.			2021	2022	
<b>Act 3</b> : Actualisation des plans d'occupation des sols selon le micro-zonage.			MATUHPV	2021	2023
<b>Projet n°7 : Etudes et scénarios du risque de tsunami pour les territoires prioritaires</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration de la cartographie du risque de tsunami	-Ministère de l'Intérieur -CRTS -DGM -CNRST	-METLE -Marine Royale -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Etude pour la mise en place d'un système d'alerte Tsunami.	-Ministère de l'Intérieur -CRTS -DGM -CNRST	-Collectivités territoriales -FSEC -CNCSM -INSAP	2021	2023	

<b>Projet n°8 : Etudes et scénarios de la submersion marine et de l'érosion côtière et mesures d'atténuation pour les territoires prioritaires</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration de la cartographie du phénomène d'érosion côtière.		-Ministère de l'Intérieur -DGM	2021	2022	
<b>Act 2</b> : Proposition de plans d'action à l'échelle des provinces et préfectures prioritaires.	-Ministère de l'Équipement, de Transport, de la Logistique et de l'Eau (METLE) -CRTS	-ING -Les AUs -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique	2021	2022	
<b>Act 3</b> : Elaboration de la cartographie du phénomène de la submersion marine.		-Collectivités territoriales -FSEC (act1&2) -INSAP	2021	2023	
<b>Projet n°9 : Elaboration de Cartes d'Aptitude à L'Urbanisation (CAU) couvrant le territoire national</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration des CAU multirisques couvrant le territoire national, en particulier les territoires prioritaires et diffusion auprès des provinces et préfectures concernées.	MATUHPV	-Ministère de l'Intérieur -Ministère d'Agriculture -CRTS -AUs -Collectivités territoriales -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifiques. -AU Casa -FSEC -INSAP	2021	2023	
<b>Projet n°10 : Réalisation des études de vulnérabilité et d'impact socio-économique et environnemental des risques identifiés et d'apport des configurations de compensation et de mesures de prévention nécessaires</b>					
<b>Act1</b> : Elaboration d'études aboutissant au développement d'un modèle d'évaluation des risques à l'échelle locale (à réaliser dans des zones pilotes prioritaires Ex. Région de Tanger-Tétouan- Al Hoceïma /Région de Souss Massa/ Provinces du Sud).	-Ministère de l'Intérieur	-ONRN -CNPR -DGM -ING -CRTS, 4C Maroc, INSAP -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique	2021	2023	

Axe III		La prévention des risques naturels et développement de la résilience			
Actions	Responsable principal	Partenaires	Date de commencement	Date d'achèvement	Budget
<b>Programme n°6 : Sensibilisation des parties prenantes à la gestion des risques</b>					
<b>Projet n°1 : Renforcement de la communication et la sensibilisation au niveau des secteurs concernés</b>					
<b>Act 1</b> : Mise en place d'une plateforme internet d'échange et de communication intersectorielle.	Ministère de l'Intérieur	Toutes les parties concernées par la gestion de risques (institutions, établissements, départements, société civile,...)	2021	2022	
<b>Act 2</b> : Production de documents d'information et de communication.			2021	2022	
<b>Act 3</b> : Organisation de journées de sensibilisation au profit des décideurs centraux et territoriaux.			2021		
<b>Projet n°2 : Développement de campagnes et produits d'information sur les risques naturels à l'adresse des collectivités territoriales et de la société civile</b>					
<b>Act 1</b> : Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation au profit des collectivités territoriales et de la société civile y compris la célébration des journées nationales et internationales en relation avec le thème de gestion des risques.	Ministère de l'Intérieur	Toutes les parties concernées par la gestion de risques (institutions, établissements, départements, société civile,...)	2021	2023	
<b>Projet n°3 : Vulgarisation de la culture de la prévention des risques dans le cursus de l'éducation nationale</b>					
<b>Act 1</b> : Adéquation des programmes pour l'inclusion des thématiques de risques.	Ministère de l'Education Nationale	-Ministère de l'Intérieur -DGPC -DGM -AUs , ABHs -INSAP -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique	2021	2023	

<b>Projet n°4 : Intégration des pratiques locales et connaissances traditionnelles dans la prévention des risques naturels</b>					
<b>Act 1</b> : Inventaire des pratiques locales dans la prévention des risques naturels.	Ministère de l'Intérieur	-Collectivités territoriales -Experts nationaux et internationaux, universitaires et communauté scientifique -Ministère en charge d'Agriculture -Ministère de l'Education Nationale -INSAP	2021	2022	
<b>Act 2</b> : Intégration des pratiques locales et des connaissances traditionnelles dans le système de prévention des risques naturels.			A partir de 2021		

**Programme n°7 : Approche genre dans la gestion des risques de catastrophes naturelles**

<b>Projet n°5 : Sensibilisation pour l'implication active des femmes des zones vulnérables dans le système de gestion des risques</b>					
<b>Act1</b> : Elaboration d'un plan d'action de sensibilisation des femmes aux risques naturels.	-Ministère de l'Intérieur -Ministères concernés par la question de l'approche genre	-Institutions chargées de la collecte des statistiques (Ex. HCP), -Institutions nationales et internationales, universitaires et communauté scientifique, -Société civile.	2021	2023	

**Programme n°8 : Renforcement de l'investissement public et privé au niveau sectoriel et territorial en matière de gestion des risques**

<b>Projet n°7 : Soutien aux investissements public-privé en matière de prévention des risques</b>					
<b>Act 1</b> : Amélioration des règles de priorisation des investissements pour la prévention des risques naturels.	-Ministère de l'Intérieur -Ministère de l'Economie et des Finances	-Départements et institutions concernés -Coopération Internationale (Ex. Fonds Vert) -Agence pour le Développement Agricole	2021	2021	
<b>Act 2</b> : Ouverture du système de cofinancement pour des investissements privés.			2021	2021	

<b>Projet n°8 : Amélioration du système de financement des projets de prévention contre les risques naturels</b>					
<b>Act 1</b> : Création de recettes continues pour la pérennisation du FLCN.	Ministère de l'Economie et des Finances	-Ministère de l'Intérieur -Départements et institutions concernés -Coopération Internationale (Ex. Fonds Vert) -Partenaires financiers -Assurances -Agence pour le Développement Agricole, -Redal, Lydec	A partir de 2022		
<b>Act 2</b> : Identification d'autres systèmes de financement des projets de résilience.			A partir de 2022		
<b>Act 3</b> : Promotion du principe du co-financement des projets permettant une répartition des coûts entre plusieurs entités.			A partir de 2022		
<b>Projet n°9 : Actualisation des documents d'urbanisme selon les résultats des CAU</b>					
<b>Act1</b> : Actualisation des documents d'urbanisme selon les résultats des CAU.	MATUHPV	-Ministère de l'Intérieur -DGCT -METLE -ABHs -AUs	A partir de 2022		
<b>Programme n°9 : Renforcement de la résilience des infrastructures critiques</b>					
<b>Projet n°10 : Renforcement de la résilience des infrastructures critiques</b>					
<b>Act 1</b> : Identification des infrastructures critiques et validation de leur liste par la commission interministérielle.	-Ministère de l'Intérieur -Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau -ONDA	-Départements concernés (Santé, Education Nationale, etc.) -Offices nationaux concernés (ONCF / OCP, etc.) -Planificateurs (ingénieurs et architectes) -Experts nationaux et internationaux -DGCT -CRTS -ANRT	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Evaluation du degré d'exposition et de la vulnérabilité au risque des écoles, des centres de santé et des hôpitaux présentant une grande vulnérabilité.					
<b>Act 3</b> : Elaboration d'une directive nationale pour la résilience des infrastructures critiques.					

<b>Projet n°11 : Soutien à l'investissement public territorial pour la résilience des infrastructures critiques</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration et mise en œuvre de plans locaux de résilience pour les territoires prioritaires.	-Ministère de l'Intérieur -Ministère de l'Economie et des Finances	-Départements concernés (METLE, Santé, Education Nationale, etc.) -Offices nationaux concernés (ONCF / OCP, etc.) -Planificateurs (ingénieurs et architectes) -Experts nationaux et internationaux -DGCT -CRTS -ANRT	2021	2023	
<b>Programme n°11 : Mise en place de projets pilotes de prévention contre les risques naturels</b>					
<b>Projet n°17 : Mise en place de projets pilotes de prévention contre les risques naturels</b>					
<b>Act 1</b> : Etablissement d'un projet pilote au niveau de la ville d'Al Hoceima (Séisme).	-Ministère de l'Intérieur -ING -Agence urbaine d'Al Hoceima	-MATUHPV -METLE -Agences Urbaines -ABHs -DGM	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Etablissement d'un projet pilote au niveau de la ville de Chefchaouen (mouvements de terrains).		-CRTS -ANRT -Collectivités territoriales concernées, universitaires et scientifiques	2021	2023	
<b>Act 3</b> : Etablissement d'un projet pilote pour la gestion des inondations au niveau des zones pilotes (Vigirisques).	-Ministère de l'Intérieur	-Experts nationaux et internationaux -FSEC (act 2) -UM5R (act1&2)	Prévu d'être achevé en 2022		

Axe IV	La préparation aux catastrophes naturelles pour un relèvement rapide et une meilleure reconstruction				
Actions	Responsable principal	Partenaires	Date de commencement	Date d'achèvement	Budget
<b>Programme n°13 : Renforcement du dispositif de gestion de crises</b>					
<b>Projet n°1 : Renforcement des centres de veille et amélioration des plans d'urgence</b>					
<b>Act 1</b> : Amélioration du « Système de Gestion d'urgences».	Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Départements et institutions concernés par la gestion de crises, -DGPC, ONEE	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Renforcement du système de veille et mise en place des schémas d'alerte ».		-DGPC, ABHs, DGM, Département de l'eau,			
<b>Act 3</b> : Renforcement des capacités d'intervention des organismes intervenants.	Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Départements et institutions concernés, DGPC -Gendarmerie royale			
<b>Act 4</b> : Renforcement de la planification de la gestion des urgences.	Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Départements et institutions concernés -DGPC -Gendarmerie royale	2021	2023	
<b>Projet n°2 : Installation de dépôts logistiques et d'abris provisoires</b>					
<b>Act 1</b> : Identification des dépôts logistiques et d'abris provisoires pour les territoires prioritaires.	Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Départements et institutions concernés -Collectivités territoriales	2021	2023	

<b>Projet n°3 : Exercices et simulation pour la gestion des catastrophes</b>					
<b>Act 1</b> : Définition et mise en œuvre d'un plan de simulation et organisation de simulations sur les territoires prioritaires.	Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Départements et institutions concernés -Collectivités territoriales	2021	2023	
<b>Projet n°5 : Préparation d'une stratégie de prise en charge des épidémies post-crise</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action de prise en charge des épidémies résultant des crises de catastrophes naturelles au niveau national.	Ministère de la Santé	-Ministère de l'Intérieur -DGPC -FAR -INH -IPM	2021	2023	
<b>Projet n°6 : Développement d'une stratégie d'information et de communication de crise</b>					
<b>Act 1</b> : Développement d'un système d'information et de communication sur les crises.	-Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Opérateurs privés -ANRT -Société civile -Experts, coopération internationale -FSEC (act1)	2021	2022	
<b>Act2</b> : Mise en place de procédure et d'une charte régissant le travail des médias en cas de catastrophes naturelles les tenant au plus strict professionnalisme, loin de la poursuite du sensationnel.			2021	2023	



Programme n°14 : Mise en place de plans de continuité des activités et des services vitaux					
Projet n°7 : Préparation et test des plans de continuité d'activité des services vitaux					
Act 1 : Diagnostic de la vulnérabilité des services et activités vitaux.	Ministère de l'Intérieur (CVC)	-Départements et institutions concernés -Offices -Établissements et entreprises assurant un service public	2021	2023	
Act 2 : Elaboration/Mise à jour des plans de continuité dans les installations critiques identifiées.			2021	2023	
Programme n°15 : Organisation du mécanisme de reconstruction et de retour d'expérience					
Projet n°9 : Préparation des plans de reconstruction résiliente					
Act 1 : Mise en place d'un plan fixant le processus de reconstruction, en cas de catastrophe, en coordination avec tous les acteurs et mutualisation des moyens financiers.	-Ministère de l'Economie et des Finances -Ministère de l'Intérieur	-Départements et institutions concernés -Établissements et Entreprises publics -Collectivités territoriales -Opérateurs économiques -Offices	2021	2022	
Projet n°11 : Elaboration d'études et d'analyse de retour d'expérience					
Act 1 : Elaboration d'études et d'analyse de retour d'expérience vécues pour l'amélioration de la gestion des risques naturels en général et la préparation aux crises en particulier.	Ministère de l'Intérieur	-Universités et instituts de recherche -Experts techniques, environnementaux et sociaux, FMCI, BET, -Départements et institutions concernés, -Coopération internationale, Offices, FSEC	2021	2022	

Axe V La promotion de la recherche scientifique et de la coopération internationale et le renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels					
Actions	Responsable principal	Partenaires	Date de commencement	Date d'achèvement	Budget
<b>Programme n°16 : Promotion de la recherche scientifique</b>					
<b>Projet n°2 : Promotion de la recherche scientifique universitaire dans le domaine de la gestion des risques</b>					
<b>Act 1</b> : Réalisation d'un plan d'action pour la promotion de la recherche scientifique en matière de la gestion des risques.	-Ministère de l'Intérieur -Ministère chargé de l'enseignement supérieur	-Toutes les universités marocaines -INAU, CNRST, CNESC -Institut scientifique -IRES, CRTS, ING, INSAP -Centres et institutions de recherche spécialisés -Fédérations professionnelles -Coopérations internationales spécialisées -DGM, INRA (Act1&2/P2) -IAV Hassan II, ENAg, ENFI	2021	2022	
<b>Act 2</b> : Référencement des instituts de recherche pouvant potentiellement contribuer aux évaluations des risques.		2021	2021		
<b>Programme n°17 : Promotion de la coopération internationale et constitution d'un réseau d'experts</b>					
<b>Projet n°3 : Maintien des coopérations en cours et développement d'autres partenariats</b>					
<b>Act 1</b> : Elaboration des plans d'action avec des partenaires internationaux spécialisés dans la gestion des risques notamment les organismes suivants : OCDE, UNISDR, coopérations bilatérales, JICA, OMM.	-Ministère de l'Intérieur -Département des Affaires Générales et de la Gouvernance	-Départements et institutions concernés -IAV Hassan II, ENAg, ENFI, -Fonds Vert, INRA, FSEC -Suez Lydec	2021	2023	
<b>Act 2</b> : Constitution d'un réseau d'experts en matière de gestion des risques.		2021	2023		
<b>Projet n°4 : Participation aux plateformes d'échange de savoir, d'expériences, et de transfert de technologies</b>					
<b>Act 1</b> : Participation aux forums internationaux en matière de gestion des risques naturels.	-Ministère de l'intérieur -Département des Affaires Générales et de la Gouvernance	-Départements et institutions concernés, -Centres scientifiques et techniques -Coopération internationale -INRA, FSEC, Suez Lydec	Annuellement		

Programme n°18 : Renforcement des capacités en matière de gestion des risques naturels					
Projet n°6 : Actions de formations spécialisées en gestion des risques naturels au profit des acteurs concernés					
Act 1 : Constitution d'un réseau de formateurs spécialisés dans la gestion des risques naturels.	Ministère de l'Intérieur	-MATUHPV -METLE	2021	2022	
Act 2 : Formation des formateurs en matière de gestion des risques.		-Ministère de Santé -Universités et instituts spécialisés/Scientifiques/techniciens	2021	2022	
Act 3 : Formations spécialisées au profit de tous les intervenants en matière de gestion d'urgences.		-Experts des organismes internationaux -CRTS(Act1&3) -INRA (Act1&2&3/P6) -FSEC, -ANCFCC -CNCSM -FAR, DGPC, DGSN -Gendarmerie Royale.	2021	2023	
Projet n°8 : Formation des volontaires des associations professionnelles en soins de base et en premiers secours					
Act 1 : Etude des besoins en termes d'implication et d'encadrement des associations, des ONGs et des volontaires dans la gestion des crises.	Ministère de l'Intérieur	-MATUHPV -METLE -Experts et scientifiques	2021	2023	
Act 2 : Formation des formateurs en soins de base et en premiers secours.		-Universités et instituts spécialisés -Organismes inter -Collectivités territoriales -Société civile -Lydec avec Aquassistance Maroc -INRA (Act1&2 /P8) -FSEC	2021	2023	
Act 3 : Organisation d'action de formation avec certification au profit des volontaires.	Ministère de l'Intérieur	-Collectivités territoriales -Société civile -FSEC -INRA	2021	2023	

